

MATINÉE DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES

À LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

15 JUIN 2018

Le 302 - espace coworking
de Carcassonne Agglo
rue Lamarck à Carcassonne



CCI AUDE

+ d'infos www.carcassonne-agglo.fr

Conception / réalisation : communication Carcassonne Agglo / Crédit photo : Freepik
impression : T2P Numéric - PRIÈRE DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

carcassonne
TERRES D'AUDACE agglo

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

.....

09h15-09h45 » Introduction

Accueil des participants et installation

09h45 » Partie 1: Point sur la dématérialisation

- Obligations légales
- Conséquences
- Echéances

10h00 » Partie 2: Rappels de base et découverte de la plateforme

<https://marchespublics.aude.fr/>

- Descriptif du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Présentation du profil acheteur de la collectivité
- Rechercher des DCE sur le profil acheteur de la collectivité

10h20 » Partie 3: Préparer son offre électronique

- Prérequis techniques
- Pièces à fournir et leur formalisme
- La signature électronique et les certificats électroniques
- Organiser son offre (documents de l'offre/ documents de la candidature)

11h00 » Partie 4: Déposer son offre électronique

- Le dépôt d'une offre sur la plateforme
- Les précautions à prendre

11h30 » Partie 5: La dématérialisation des échanges

- Dématérialisation des échanges durant la consultation
- Dématérialisation des échanges après la signature du marché

11h45 » Partie 6: Clôture et informations diverses

- Présentation des permanences de la CCI
- Conseils utiles
- Echanges

A l'issue de cette matinée d'information, un guide sera adressé aux participants afin de les éclairer dans le dépôt d'une offre électronique. De plus, une "consultation test" sera ouverte afin de déposer une offre électronique dans des conditions réelles. Matinée gratuite à destination des artisans, commerçants, TPE et PME concernés par les marchés publics de fournitures, services ou travaux.

Places limitées, inscription par courriel à l'adresse: marches@carcassonne-agglo.fr

À compter du 1er octobre 2018, les offres papiers pour les marchés publics supérieurs à 25000 € HT ne seront plus acceptées

